

- Parcours d'études -

NOTATION DU MOUVEMENT – ÉCRITURE BENESH

1^{er} cycle supérieur

2019-2020

Concours d'entrée en 1^{er} cycle supérieur

La sélection est ouverte aux personnes remplissant les conditions suivantes :

- Pratique de la danse ou d'une autre activité corporelle (mime, cirque, etc.) à un niveau professionnel
- Bac ou diplôme équivalent
- Age : 21 ans minimum

Pour les candidats ne répondant pas à la condition fixée au 2^{ème} et/ou au 3^{ème} tiret, le directeur de l'établissement, après avis de l'équipe pédagogique, peut leur accorder, à titre dérogatoire et sur demande motivée du candidat, l'autorisation de se présenter aux épreuves d'admission.

Les élèves inscrits en cursus de formation d'interprète en danse contemporaine ou classique du CNSMDP (DNSP 1, 2 ou 3) peuvent se présenter au concours d'admission à la formation en notation du mouvement, à la condition d'être titulaires du baccalauréat. Ils sont dispensés des conditions d'âge.

Lors de l'entrée en formation et en cours de cursus d'études, le directeur de l'établissement, sur proposition de l'équipe pédagogique, peut valider des compétences et des connaissances acquises dans un autre cadre. Cette validation donne lieu à la réduction de la durée de la formation et à la délivrance des crédits correspondant aux domaines d'enseignement acquis.

Niveau en français :

Les candidats reçus au concours d'entrée en 1^{er} cycle qui ne sont pas ressortissants d'Etats francophones, doivent présenter avant le 30 juin précédant leur 1^{ère} inscription au Conservatoire un certificat émanant d'un organisme agréé par le gouvernement français, attestant d'un niveau en langue française au moins égal à B1 dans l'échelle des niveaux communs de référence du Conseil de l'Europe.

Les épreuves d'admission sont communes aux formations Laban et Benesh et comprennent :

- une sélection sur dossier,
- un entretien avec le jury portant sur le projet et les motivations du candidat.

Le jury établit une liste des candidats admis, complétée d'une liste d'attente.

Inscription uniquement sur Internet www.cnsmdp.fr

Professeurs

Professeur responsable
Éliane MIRZABEKIANTZ

Écriture Benesh
Analyse de partitions
Applications et outils pédagogiques

Professeurs
Éléonora DEMICHELIS

Écriture Benesh - Analyse de partitions

Romain PANASSIÉ

Écriture Benesh - Applications et outils pédagogiques

Mohamed AHAMADA

Analyse fonctionnelle du corps dans le mouvement dansé (AFCMD)

Sophie ROUSSEAU

Formation musicale

Virginie GARANDEAU

Culture chorégraphique

Durée des études – Crédits européens (ECTS)

2 ans (à titre exceptionnel, une année supplémentaire peut être accordée après avis de l'équipe pédagogique).

Formation organisée en sessions de 4 jours au plus par mois.

180 ECTS dont 60 ECTS acquis par prérequis à l'entrée en formation.

Objectifs

- Connaître l'écriture Benesh et pouvoir l'appliquer dans sa pratique professionnelle
- Analyser, lire et transcrire des corpus de mouvement, des œuvres ou extraits d'œuvres chorégraphiques, ou autres.
- Transmettre, à partir d'une partition, des corpus de mouvement ou extraits d'œuvres chorégraphiques, ou autres.
- Initier tout type de public à l'écriture Benesh (public amateur ou professionnel).

Contenu

Première année

3 unités d'enseignement (UE)

Unités d'Enseignement	ECTS	Volumes horaires annuels
UE 1 – Ecriture Benesh 1. Applications contextualisées 2. Histoire des systèmes d'écritures du mouvement	49	182 heures
UE 2 - Formation Musicale	6	42 heures
UE 3 - AFCMD	5	12 heures

Formation organisée en 10 sessions, qui comprennent également des cours et ateliers de formation musicale et d'AFCMD :

- 2 sessions d'initiation aux systèmes Benesh et Laban
- 8 sessions de formation à l'écriture Benesh

Les 3 premières des 8 sessions de formation à l'écriture Benesh identifiées au 2ème tiret sont accessibles aux étudiants de 2^{ème} cycle supérieur en formation de danseur. Elles introduisent les bases du système et donnent un premier accès à l'analyse du mouvement, à une entrée globale dans les partitions chorégraphiques, à la prise de note ainsi qu'à des outils pour l'improvisation, la composition, la mémoire et la transmission.

Les sessions comprennent :

Cours et ateliers

- Grammaire du système Benesh
- Analyse des mécanismes du mouvement
- Déchiffrage et exécution d'enchaînements et extraits d'œuvres chorégraphiques
- Transcriptions d'enchaînements et d'extraits d'œuvres chorégraphiques

Mises en situation pratiques

- Notation à vue : prise de notes en studio

NB : Les étudiants de 1^{ère} année peuvent, s'ils le souhaitent, suivre le programme de master-classes de 2^{ème} année (analyse de partitions, applications et outils pédagogiques).

Deuxième année

6 unités d'enseignement (UE)

Unités d'Enseignement	ECTS	Volumes horaires annuels
UE 1 - Écriture Benesh 1. De l'alphabet au langage du mouvement	40	182 heures
UE 2 - Formation Musicale	3	24 heures
UE 3 - AFCMD	3	9 heures
UE 4 - Analyse de partitions	3	12 heures
UE 5 - Applications et outils pédagogiques	5	12 heures
UE 6 - Partition chorégraphique (travail personnel)	6	*

Formation organisée en 9 sessions, qui comprennent également des cours et ateliers de formation musicale et d'AFCMD :

Les sessions comprennent :

Cours et ateliers

- Grammaire et usages du système Benesh pour communiquer le mouvement
- Analyse approfondie des mécanismes du mouvement
- Lecture et transmission à partir d'une partition d'extraits de pièces chorégraphiques
- Transcription d'extraits d'œuvres chorégraphiques : duos, trios, ensembles

Mises en situation pratiques

- Notation à vue d'enchaînements
- Observation de transmissions

Master-classes

- Analyse de partitions
- Applications et outils pédagogiques

Partition chorégraphique : travail individuel de notation, encadré par le professeur responsable.

Évaluation des enseignements

Première année

Par contrôle continu : il porte sur l'ensemble des UE

UE 1 Trois épreuves, chacune notée sur 20, en fin de semestre 2.

- Travaux écrits permettant d'évaluer la connaissance théorique du système et la capacité à noter le mouvement (travail personnel pour la réalisation de certains travaux)
- Épreuves pratiques de déchiffrage et de lecture du mouvement
- Dossier d'écriture comprenant les corrigés de l'ensemble des travaux d'écriture (enchaînements imposés, compositions personnelles)

La moyenne des notes des 3 épreuves donne lieu à une note de contrôle continu sur 20.

UE 2 Deux épreuves

- Deux évaluations sous forme d'écrit portant sur l'écriture rythmique du mouvement dansé d'une composition personnelle et sur la réalisation d'un plan détaillé d'une pièce musicale.

Chaque évaluation est notée sur 20. La moyenne des 2 notes donne lieu à une note sur 20.

UE 3 Une épreuve

- Une évaluation, sous forme d'un rapport écrit, sur les notions abordées dans les cours d'AFCMD.

L'évaluation donne lieu à une note de contrôle continu sur 20.

Deuxième année

Par contrôle continu : il porte sur les UE 1 à 5.

UE 1 Trois épreuves, chacune notée sur 20.

- Travaux écrits permettant d'évaluer la connaissance théorique du système et la capacité à écrire le mouvement (certains de ces travaux seront à faire à domicile).
- Épreuves pratiques de déchiffrage et de lecture du mouvement.
- Dossier d'écriture : les corrigés de l'ensemble des travaux d'écriture (enchaînements imposés, compositions personnelles).

La moyenne des notes des 3 épreuves donne lieu à une note de contrôle continu sur 20.

UE 2 Une épreuve

- Une évaluation en fin de semestre 1 sous forme d'écrit portant sur l'écriture rythmique du mouvement dansé d'une composition personnelle et sur la réalisation d'un plan détaillé d'une pièce musicale.

UE 3 Une épreuve

- Une évaluation en fin de semestre 2, sous forme de mise en situation de transmission.

UE 4 Une épreuve

- Une évaluation basée sur un écrit mettant en lumière les éléments caractéristiques du chorégraphe qui ressortent d'une page de partition.

UE 5 Une épreuve

- Une évaluation basée sur la rédaction d'un projet : présentation écrite d'une démarche pédagogique, mettant en jeu des éléments du système Benesh, dans un contexte et pour un public définis.

Les évaluations des UE 2, 3, 4 et 5 donne lieu à une note sur 20.

Par contrôle terminal : au terme du semestre 2, l'évaluation des UE 1 et 6 donne lieu à un examen devant un jury.

UE 1 Deux épreuves, chacune notée sur 20.

- Transmettre d'après partition : enseignement d'un solo extrait du répertoire à un danseur en formation d'interprète (coefficient 2).
- Entretien : présentation orale par l'élève d'une réflexion sur le travail des 2 années, sur ce que l'écriture lui a apporté, sur les projets qui en découlent (coefficient 1).

UE 6 Une épreuve notée sur 20

- Écrire une partition de référence d'un solo, duo, pièce de groupe ou liée au suivi d'un enseignement auprès d'un professeur (mise en valeur de l'enseignement). Le choix et la durée de la partition doivent être validés au préalable par le professeur responsable et sont établis en fonction du niveau de complexité du mouvement et de son écriture.

Validation des UE

Une UE est validée dès lors que la note globale obtenue est d'au moins 10/20. Les ECTS correspondants sont attribués.

En première année :

- UE 1 et 2 : la note globale correspond à la moyenne des notes du contrôle continu obtenues durant les semestres 1 et 2
- UE 3 : la note globale est celle obtenue lors du contrôle continu du semestre 2.

En deuxième année :

Conservatoire national supérieur de musique et de danse de Paris

Direction des études chorégraphiques

- UE 1 : la note globale correspond à la moyenne des notes du contrôle continu et du contrôle terminal. La note de contrôle continu compte pour 70% de la note globale.
- UE 6 : la note globale est la note du contrôle terminal.

Les étudiants ayant validé l'ensemble des UE de la 1^{ère} année sont autorisés à poursuivre leurs études en 2^{ème} année de 1^{er} cycle d'enseignement supérieur.

Les élèves de 1^{ère} année n'ayant pas obtenu les 60 ECTS requis peuvent bénéficier d'une session de rattrapage d'évaluation des U.E non validées, organisée dans le courant du mois de septembre de l'année scolaire suivante.

Délivrance du diplôme de 1^{er} cycle supérieur

Le diplôme de 1^{er} cycle supérieur est délivré aux étudiants ayant validé l'ensemble des UE de la 2^{ème} année. Une note globale est attribuée (moyenne de l'ensemble des notes obtenues à chacune des UE de l'année 2).

Il est décerné avec attribution d'une mention selon le barème suivant :

- Passable : 10 à moins de 12
- Assez Bien : 12 à moins de 14
- Bien : 14 à moins de 16
- Très Bien : 16 à 20

Sur proposition de l'équipe pédagogique, après examen du bilan d'évaluation, et avec l'accord du directeur de l'établissement, les étudiants de 2^{ème} année n'ayant pas obtenu les 60 ECTS requis peuvent être autorisés à redoubler, avec validation des ECTS acquis.